

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

DU 27 NOVEMBRE 1992

DECRET N° 93-575 /MFPRA/DGFP/DME.SIE

Portant rectificatif au décret n°91-141/MTSS-DGFP-DGPCE du 19 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête: AMP/A.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOVERNEMENT.

D .G.B.

(/u la Constitution du 11 Mars 1992
 (/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant re-
 fonte du statut général de la Fonction Publique ;
 (/u le décret n° 62-140/NF du 9 Mai 1962 fixant le
 régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62-190/FP du 5 Juillet 1962 relatif
 à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
 les conditions dans lesquelles sont effectués les stages proba-
 toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
 (/u le décret n° 64-50/FP-BE du 24 Février 1964 rè-
 glementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
 réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
 titutions de carrière et reclassements ;
 (/u le décret n° 67-006 du 30 Septembre 1967 modi-
 fiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de
 l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les disposi-
 tions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 Mai
 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
 (/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
 et remplaçant les dispositions du décret n° 62-190/FP du 5 Juillet
 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 91-215 du 27 Juin 1991 portant
 nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 91-4315 du 24 Juin 1993 portant
 nomination des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 91-241 du 27 Juin 1991 portant
 organisation des interims des Ministres, Gouverneurs ;
 (/u le décret n° 91-141-MTSS-DGFP-DGPCE du 19 Mars
 1991 portant intégration et nomination de certains candidats
 dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services So-
 ciaux (Enseignement) en tête : AMP/A ;
 (/u l'arrêté n° 2037/FP du 21 Juin 1958 fixant le rè-
 glement sur la solde des fonctionnaires ;
 Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars
 1992 ;

D.G.C.F.

DECRETE :

ARTICLE 1er :- Est rectifié le décret n° 91-141/MTSS-DGFP-DGPCE du 19 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : AMPHA.

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), session de 1988 sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de Lycée de 1° échelon Stagiaire, indice 830.

- AMPHA, né le 23 Août 1959 à Inkouélé ✕
- KOUMBA (Alphonse), né le 12 Mars 1961 à Boté-Kolé ✕
- MAKIOZI Siméon, né le 2 Décembre 1957 à Kinshasa ✕
- MANTINOU NGUËMBOU Michel, né le 29 Septembre 1958 à Pointe-Noire ✕
- BAVIRIDILA-MACKOUNDOU Damas Lazare, né le 15 Février 1963 à Kimongo ✕
- BISSAWOU (Saturnin), né le 20 Août 1957 à Doukara ✕
- BAYEDISSA (Jean Pierre), né le 16 Août 1961 à Mfila ✕
- BOUNSANA (Marc), né le 15 Juillet 1958 à Brazzaville ✕
- BOUYOU MABIALA, né le 8 Septembre 1959 à TCHILOUNGA ✕
- DEMBE Isaac, né le 7 Septembre 1959 à Dolisie ✕
- DITENGO (Clémence), née le 10 Juillet 1962 à Brazzaville ✕
- ENGAMBE André, né le 15 Juillet 1959 à Dongo ✕
- BOUIKA (André Nicolas), né le 10 Octobre 1962 à Madingou ✕
- GNOUROUBIA Denis, né le 24 Mars 1962 à Atali
- BANSEVILA (Sébastien), né vers 1958 à Guéna. ✕

ARTICLE 3 :- Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommés au 1er échelon de leur grade indice 830 pour compter dès 5 Octobre 1989 ACC = 1 ant

ARTICLE 4 :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Novembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim THOMBY-OPANTO
Claude Antoine M. COSTE.-

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DME..... 1
- DGFP/BST..... 3
- D.G.B. 3
- D.G.C.F. 1
- MENRSE..... 2
- DPAA/MENRES..... 2
- DOSSIERS 45
- INTERESSES 15
- SGG/BC 2./-